

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12604
16 mars 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le Président du Conseil de sécurité a reçu du Secrétaire général la lettre ci-jointe datée du 16 mars 1978.

Lettre datée du 16 mars 1978, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Secrétaire général

Je souhaite appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les communications que j'ai reçues au sujet de la situation actuelle au Liban. Le texte de communications qui n'ont pas été distribuées antérieurement - lettres de gouvernements et d'organisations notamment - est joint à la présente lettre.

Dans ces communications plusieurs observations et suggestions ont été faites au sujet des mesures que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité pourraient prendre. Je tiens à assurer le Conseil que je suis prêt à l'aider de mon mieux à surmonter les difficultés actuelles. J'ai déjà pris contact avec un certain nombre de représentants les plus directement intéressés et mes bons offices restent à la disposition de tous.

J'ai déjà exprimé la profonde inquiétude que me causent les événements survenus récemment dans la région, la mort de civils innocents, et la menace croissante pour la paix et la sécurité internationales. Ces événements sont une nouvelle manifestation du cycle de violence, de provocation et de rétorsion qui, depuis si longtemps, sème la tragédie dans tant de vies humaines. Il faut à l'évidence ne négliger aucun effort pour mettre un terme à la crise actuelle. Cependant nous ne saurions oublier que tant qu'on ne parviendra pas à un règlement pacifique d'ensemble, qui réponde aux aspirations légitime de tous les gouvernements et de tous les peuples de la région, ce cycle se poursuivra vraisemblablement.

Que ce soit dans le contexte de la situation actuelle au Liban ou dans celui plus large d'un règlement pacifique d'ensemble pour le Moyen-Orient, objectif prioritaire du point de vue de la paix et de la sécurité internationales, je suis prêt à apporter mon concours de toutes les manières possibles. J'ai appelé l'attention du Conseil sur les communications et exprimé mon inquiétude en raison des conséquences que les événements qui se déroulent actuellement au Moyen-Orient pourraient avoir sur l'avenir de la paix mondiale.

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe I

Note verbale datée du 15 mars 1978, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre par les présentes le texte d'un télégramme qui lui est adressé par M. Ali A. Al-Treiki, secrétaire aux affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne. Ce télégramme est ainsi conçu :

"La poursuite de l'agression raciste sioniste contre les peuples palestinien et libanais confirme la nature expansionniste et raciste de l'entité sioniste, qui est fondée sur l'usurpation et sur l'effusion du sang innocent.

La Jamahiriya arabe libyenne condamne cet acte flagrant d'agression, qui met en danger la paix et la sécurité de la région et du monde entier et constitue une violation odieuse des principes de la Charte des Nations Unies, et en même temps elle réaffirme sa sympathie aux malheureux peuples palestinien et libanais.

En vous priant de prendre les mesures appropriées pour mettre fin à cette agression atroce, la Jamahiriya arabe libyenne exprime son appui aux efforts que vous déployez pour défendre la paix et la sécurité internationales.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération."

Annexe II

Note verbale datée du 15 mars 1978, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer ci-joint le texte d'une déclaration faite le 15 mars 1978 par le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République arabe syrienne devant les ambassadeurs des Etats membres du Conseil de sécurité accrédités à Damas, à la suite de l'agression israélienne contre le Liban, ainsi que le texte d'une déclaration faite le même jour par le porte-parole militaire des forces de dissuasion.

Pièce jointe à l'annexe II

Le texte de la déclaration faite le 15 mars par le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République arabe syrienne devant les ambassadeurs des Etats membres du Conseil de sécurité accrédités à Damas est reproduit ci-après :

"Depuis minuit, le 14 mars, Israël se livre à une agression de grande envergure contre le Liban en utilisant différentes armes. Les opérations militaires se poursuivent et pendant ce temps les forces d'agression détruisent des villages libanais et des camps de réfugiés palestiniens et tuent des centaines de citoyens innocents. Israël prétend avoir lancé cette attaque en représailles contre l'opération exécutée par les feddayins le 11 mars en Palestine.

Tandis qu'il attaque ainsi le Liban, Israël sait parfaitement que les auteurs de l'opération du 11 mars ne venaient pas du sud du Liban et se sert de cet argument uniquement pour violer la souveraineté du Liban, qui est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, pour porter atteinte à l'inviolabilité et à l'intégrité de son territoire, pour tuer des centaines d'innocents et détruire des villages libanais et des camps de réfugiés palestiniens. Ces actes d'agression constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des préceptes humanitaires. Ils sont la preuve éclatante qu'Israël est résolu à poursuivre son agression, à violer la Charte et les résolutions des Nations Unies et à ne pas vouloir la paix.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République arabe syrienne est vivement préoccupé par les événements du sud du Liban et invite les Etats membres du Conseil de sécurité à assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte, à intervenir promptement pour mettre fin à l'agression contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies et à prendre sans délai les mesures nécessaires pour le retrait immédiat des forces israéliennes du territoire libanais."

Annexe III

Lettre datée du 14 mars 1978, adressée au Secrétaire général
par l'observateur permanent de l'Organisation de libération
de la Palestine

Sur instruction du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

"L'Organisation de libération de la Palestine adresse ses salutations respectueuses à M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et souhaite appeler son attention sur la grave décision prise par la Knesset israélienne le 13 mars ainsi que sur la déclaration du premier ministre israélien Menachem Begin et sur les déclarations d'autres personnalités menaçant ouvertement, publiquement et officiellement d'exterminer l'OLP et ses représentants à l'étranger.

L'OLP souhaite appeler l'attention sur l'intensité des concentrations militaires israéliennes - forces terrestres, navales et aériennes - le long des frontières sud du Liban.

Il s'agit là d'une infraction flagrante à la teneur et à l'esprit de la Charte des Nations Unies, à laquelle tous les Etats Membres de l'ONU doivent le respect, et d'une provocation dangereuse à l'encontre de l'OLP et du peuple palestinien. Il s'agit aussi automatiquement d'une grave menace à la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier.

L'OLP saisit cette occasion de transmettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de son profond respect et de sa vive gratitude."

L'observateur permanent,

(Signé) Zehdi Labib TERZI

Annexe IV

Lettre datée du 15 mars 1978, adressée au Secrétaire général
par l'observateur permanent de la Ligue des Etats arabes
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les forces israéliennes ont lancé, la nuit dernière, une agression contre un pays arabe, membre de la Ligue arabe et de l'Organisation des Nations Unies. Cette agression a revêtu la forme d'une véritable guerre livrée par les forces terrestres, navales et aériennes d'Israël.

Le Ministre israélien de la défense a déclaré aujourd'hui que les forces israéliennes continueraient à occuper le Liban méridional en vue d'y maintenir la discipline, excuse maintes fois avancée par des puissances colonisatrices pour occuper le territoire d'autrui.

Cette agression israélienne a entraîné la mort d'un grand nombre de civils libanais. Qui plus est, elle vise à exterminer les Palestiniens dont Israël s'est déjà approprié les terres et qui ont été forcés de quitter leur patrie pour vivre en réfugiés au Liban.

Cette agression israélienne et l'occupation de nouveaux territoires arabes ne manquera pas d'avoir de graves répercussions, qui ne menaceront pas seulement le Moyen-Orient.

La situation appelle votre intervention immédiate en votre qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à l'agression israélienne et assurer le retrait immédiat d'Israël du territoire libanais.

(Signé) Mahmoud RIAD

Annexe V

Lettre datée du 15 mars 1978, adressée au Secrétaire général,
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte d'un message de M. Abdelaziz Bouteflika, membre du Conseil de la révolution, Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la publication du texte de ladite communication en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

(Signé) Nacereddine HAFFAD
Chargé d'affaires a.i.
Mission permanente de l'Algérie
auprès des Nations Unies

Pièce jointe à l'annexe V

Je voudrais appeler votre attention sur la grave situation qui résulte de la récente agression israélienne au Sud Liban.

Une fois de plus le Liban, un autre pays arabe du Proche-Orient, fait l'objet d'une agression caractérisée et surtout préméditée de la part d'Israël qui, pratiquant l'amalgame, a délibérément interprété les traditionnels messages de condoléances reçus de quelques capitales à la suite des récents événements de Tel-Aviv comme autant d'encouragements, voire d'appuis de la communauté internationale à l'agression.

Tout se passe en effet comme si le temps nécessaire aux préparatifs militaires et d'agressions était savamment exploité pour une préparation psychologique de l'opinion mondiale en vue de l'accomplissement de ce nouveau forfait.

Sans doute vous avez été plus que tout autre alarmé par les derniers développements au Proche-Orient et préoccupé par les conséquences qui pourraient en découler non seulement pour la région mais pour la paix et la sécurité internationales.

La prise de position que nous attendons légitimement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, outre la condamnation du terrorisme d'Etat qui constitue la doctrine de base d'Israël, doit pouvoir rappeler à tous qu'il n'y a pas de paix possible dans cette région du monde sans application stricte de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et principalement celle concernant le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

Je vous prie, Monsieur le Secrétaire général, de trouver dans ce message l'assurance de notre ferme soutien pour toute action que vous voudrez bien entreprendre dans ce sens, ainsi que l'expression de notre solidarité sans faille avec l'OLP, unique et légitime représentant du peuple palestinien ainsi qu'avec le peuple frère du Liban dans la nouvelle épreuve qu'il subit pour la sauvegarde de son unité nationale, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Membre du Conseil de la Révolution,
Ministre des affaires étrangères de la
République algérienne démocratique
et populaire,

(Signé) Abdelaziz BOUTEFLIKA
